

Amiens, le 11 avril 2019

Communiqué de presse

L'hébergement d'urgence dans la Somme, à l'épreuve de la crise migratoire



Muriel NGUYEN, préfète de la Somme est régulièrement interpellée sur la question de l'hébergement d'urgence dans la Somme, dont les capacités d'accueil sont à un niveau de saturation sans précédent.

La préfète tient à rappeler que l'État finance 1362 places d'hébergement en 2019, gérées par 9 associations samariennes.

Le parc d'hébergement se compose de :

- **651** places d'hébergement, dans des structures d'accueil d'urgence qui à elles seules ont augmenté en l'espace de 3 ans de plus de 180 places. 63 places supplémentaires mobilisées pendant la période hivernale sont en voie de pérennisation.
- 340 places en hébergement d'insertion ;
- 371 places dans des logements temporaires.

Ces capacités d'accueil sont complétées par le financement de **153** places sous la forme de nuitées hôtelières. A ce jour, compte-tenu de la situation dans la Somme, près de **380** places en hôtel sont mobilisées.

Parallèlement aux capacités d'accueil de l'hébergement d'urgence, les dispositifs d'accueil pour les demandeurs d'asile ont plus que doublé, passant de **488** places en 2015 à **1047** places en 2019.

Les dispositifs d'hébergement d'urgence s'adressent prioritairement à toute personne en situation de vulnérabilité, dont :

- les femmes avec ou sans enfants. ;
- les ménages avec enfant ;
- les personnes ayant des difficultés de santé physique ou psychique.

La situation de l'hébergement d'urgence a connu une évolution importante, en lien avec la crise migratoire que connaît la France depuis 2015.

Il convient de noter qu'aujourd'hui les dispositifs d'hébergement sont occupés majoritairement par des ménages récemment déboutés du droit d'asile et qui n'ont pas vocation à se maintenir sur le territoire français. Certains ménages se maintiennent de manière irrégulière dans les structures d'accueil pour demandeurs d'asile.

La préfète a donc décidé de mettre en œuvre pour les ménages concernés les procédures d'éloignement et de retour vers les pays d'origine, en proposant systématiquement l'aide au retour volontaire.

Face aux défis migratoires et forte de sa tradition de solidarité, la Somme accueille des demandeurs d'asile, dont certains obtiennent le statut de réfugié.

Parallèlement, la préfète a décidé d'accorder le droit au séjour pour des personnes ou des familles en situation irrégulière, présentes sur le territoire français depuis plusieurs années et qui sont pleinement intégrées, autonomes et respectueuses des valeurs de la République.

Pour les ménages réfugiés, comme pour ceux qui obtiennent une régularisation, l'État, en lien étroit avec l'ensemble de ses partenaires publics, dont les collectivités locales, et associatifs met tout en œuvre pour faciliter leur intégration, notamment en favorisant l'accès au logement et à l'emploi.